



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille le 2 mars 2017

Direction des Collectivités locales, de l'Utilité Publique
et de l'Environnement
Bureau des Installations et des Travaux Réglementés
pour la Protection des Milieux

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA
COMMISSION DE SUIVI DE SITE CONCERNANT
LES INSTALLATIONS DE LA SOCIETE ALTEO GARDANNE**

Le 2 février 2017, la Commission de Suivi de Site (CSS) concernant les installations de la société ALTEO Gardanne s'est réunie sous la présidence de **M.Stéphane BOUILLON**, Préfet de Région.

Les représentants des différents collèges et les personnalités associées ont été conviés à cette commission. La feuille d'émargement, ci-jointe, répertorie les participants.

I Introduction du Préfet de Région et approbation du compte -rendu:

Le Préfet remercie les membres des différents collèges et les élus des collectivités concernées de leur présence. Il signale qu'il a reçu de nombreuses demandes de participation auxquelles il n'a pas donné suite compte tenu du nombre déjà important de membres de la CSS qui ont une représentativité. Il rappelle que la CSS n'est pas une réunion publique.

Les points de l'ordre du jour sont successivement abordés :

- le premier point de l'ordre du jour est l'approbation du compte rendu de la CSS du 26 septembre 2016 transmis en décembre 2016. Une demande de rajout dans son intervention a été sollicitée par Mme FROSINI qui sera intégrée dans la version définitive du compte-rendu. Celui-ci est ainsi modifié et approuvé.

Mme ONTATO du comité de riverains de Mange Garri lit un courrier de M.KHALDI : qui mentionne qu'il ne pourra être présent en raison d'une hospitalisation pour le traitement d'une tumeur décelée récemment et pour laquelle des investigations pour établir les origines de cette affection vont être menées.

Le préfet présente ses vœux de rétablissement et de bons soins à M.KHALDI.

Mme FROSINI du CIQ Clapiers Jean de Bouc fait une remarque sur l'arrêté de création de la CSS qui concerne l'usine de Gardanne, le site de Mange Garri et la canalisation qui va à Cassis mais s'étonne de ne pas voir la mention de la « décharge de la mer » dans la fosse de Cassidaigne. Elle aborde la question des invitations de collègues qu'elle avait souhaité et rappelle que le Préfet a latitude pour inviter des personnes extérieures. Par ailleurs, sur certains questions posées par écrit, elle signale être toujours en attente de réponses.

Le Préfet précise que si certains membres de la CSS souhaitent que celle-ci examine des analyses ou des études complémentaires, celles-ci doivent être transmises préalablement pour examen et réactions de façon contradictoire.

Le Préfet rappelle, s'agissant des questions des associations, qu'il a adressé le 13 janvier 2017 un courrier à Mme FROSINI comportant des réponses à des questions posées.

Pour les questions complémentaires qui n'auraient pas eu de réponses, elles seront renvoyées par les associations si nécessaires.

Le Préfet rappelle qu'il n'est pas possible de recevoir toutes les personnes ou de rajouter de nouveaux points à l'ordre du jour après diffusion de celui-ci. Une même réponse a été faite au maire de Gardanne. Au besoin, une réunion spécifique sera susceptible d'être envisagée.

M.GUILLAUME d'UCL signale que puisque l'audition éventuelle d'experts est envisagée, la présence de deux chimistes et de M.AUGIER seraient pertinentes.

M.REAULT, Président du Parc national des Calanques évoque le rôle possible du CSIRM et sa capacité de réponse sur un plan scientifique.

II Rejets en mer :

1 Présentation Alteo par M.RAME, président d'Alteo.

(présentation jointe)

M.RAME présente des résultats complémentaires et l'avancée des travaux menés par Alteo.

Les données montrent que depuis plus de 6 mois, grâce aux nouvelles installations de traitement et aux efforts des salariés, la qualité du rejet aqueux s'est fortement améliorée. En particulier, la concentration en fer est déjà très largement inférieure aux seuils généraux visés pour 2022. De même la très forte baisse enregistrée sur la concentration en arsenic permet d'être déjà pratiquement au niveau de la cible 2022. Les résultats des pilotes de traitement complémentaire (au CO₂ et au chlorure de magnésium) sont par ailleurs encourageants, puisqu'ils montrent une grande efficacité pour abattre le pH et la concentration résiduelle en aluminium.

M.GUILLAUME mentionne qu'il va faire lire cette présentation par un groupe de scientifiques de son association.

Il évoque les deux pilotes Co₂ et chlorure de magnésium testés et mentionne l'utilisation des éponges moléculaires qui serait en essai. Il souhaite savoir si un des dispositifs semble devoir être privilégié par Alteo à ce stade.

M.RAME précise que les deux pilotes sur les traitements primaires ont sensiblement les mêmes effets mais produisent des résidus différents ; les tests doivent continuer. Des procédés complémentaires sont recherchés notamment pour abattre la DCO. Cinq autres procédés complémentaires ont été expérimentés.

M. GUILLAUME souhaite savoir si l'industrialisation de ces procédés est engagée ?

M.RAME confirme qu'Alteo n'est pas arrivé à cette phase de choix, les travaux devant être évalués avant validation. L'objectif est de disposer en milieu d'année 2017 d'une vision claire sur ce sujet.

Sur la question des éponges moléculaires, **M.RAME** précise qu'il ne dispose pas d'éléments précis sur la mise en œuvre de ce procédé sous cette appellation. Ce point sera analysé et vérifié par ses équipes.

M.GUILLAUME aborde la question des perturbateurs endocriniens qui seraient présents dans les rejets d'Alteo ce qui est étonnant s'agissant d'un process industriel.

M.DUCHENNE rappelle qu'Alteo utilise de l'eau du canal de Provence en quantité importante et que des traces de perturbateurs endocriniens sont présentes dans celle-ci.

M.AGRESTI pose des questions sur la page 6 de la présentation Alteo et les valeurs mentionnées qui l'interpellent.

M.RAME lui rappelle que, sur cette présentation, figurent les valeurs constatées, les valeurs de l'arrêté ministériel de 1998 et les valeurs résultant de l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2015 après des études de risques sanitaires et une enquête publique.

Le Préfet confirme que ces valeurs sont actuellement dérogatoires dans le cadre de l'arrêté préfectoral pris avec l'avis du CSPRT.

Mme INAUDI aborde la question des rejets et le volume de 270 m³/heure et souhaite savoir si les pilotes sont capables de traiter de tels volumes. Les prélèvements sont-ils faits à proximité du pilote ou dans le rejet en mer.

M.RAME confirme qu'étant dans une phase de pilote en phase de recherche et développement avant la phase industrielle, l'exploitant travaille par définition sur des volumes plus réduits via une dérivation. Ensuite, il y aura effectivement la question de l'augmentation d'échelle qu'il conviendra de prendre en compte pour la mise en œuvre de cette nouvelle phase.

Sur la question des débits, **M.RAME** précise que le volume rejeté en arsenic par Alteo sur 6 ans correspond à une journée de rejets du Rhône dans la Méditerranée, ce qui permet de mettre en perspective ces éléments.

Les concentrations se mesurent juste après la station de traitement. Il arrive que l'exploitant rajoute de l'eau pour la continuité du débit de la canalisation mais le point de contrôle se situe bien avant.

M.GUILLAUME évoque le rôle du courant ligure et les effets d'accumulation et de bio-concentration dans la chaîne alimentaire. Il lui apparaît que ces points ne sont pas suffisamment pris en compte. Il confirme qu'il souhaite que la France se réindustrialise mais que l'industrie soit moderne et soit celle du XXI^{ème} siècle.

Le Préfet mentionne que s'agissant du bien commun qu'est notre Méditerranée, il est normal que **M.RAME** précise certains ordres de grandeur pour la compréhension de tous. L'ANSES apportera des éléments plus tard au cours de la réunion.

M.CARRODANO considère que l'on fait des études en « bocal » et reste sceptique sur les ordres de grandeur ; il doute de la faisabilité en grandeur réelle notamment s'agissant des charbons actifs et de leurs coûts.

M.LAMBERT rappelle que l'on ne peut visualiser les polluants dont l'arsenic. Dans une démocratie, ce sont sur des éléments factuels et non sur des hypothèses que les actions doivent être construites. Il lui semble que certains propos entendus sont basés sur des présuppositions.

M.CARRODANO rappelle que le dossier est ancien et considère que les affirmations des différents exploitants qui ont été publiés au cours des années n'ont pas toujours été confirmées. Il lui paraît que les expériences anciennes et les constatations récentes faites lui permettent d'être toutefois inquiet.

Le Préfet signale que l'État suit attentivement cette phase d'expérimentation et, ce pour quoi il se propose d'aborder la présentation de la DREAL.

M.GUILLAUME intervient pour affirmer qu'il ne souhaite pas que l'on écarte la vision empirique des pêcheurs.

Le Préfet confirme que l'ensemble des éléments, études, rapports et expériences sont effectivement pris en compte dans l'appréciation de la situation.

M.MEI, Maire de Gardanne remet au Préfet un cube d'un matériau issu des résidus de bauxite comme exemple de perspective de recyclage de ce matériau. Il déclare qu'il convient d'étudier les débouchés de ces produits via la création d'une SAS associant Alteo, Uniper et Gardanne pour les valoriser plutôt que de les stocker et les rejeter . Il mentionne que la commune de Gardanne utilise la bauxaline pour la couverture de sa décharge.

Par ailleurs, il signale une réflexion menée par la commune de Gardanne pour la réutilisation de l'énergie d'Eon vers Alteo et sollicite l'aide de l'Etat pour éviter le stockage, réduire les rejets et aider à la commercialisation de ses produits et étudier à la récupération des métaux lourds et alcaloïdes produits par Alteo.

Le Préfet confirme la pertinence de ces orientations.

M.MALLIE, Maire de Bouc-Bel-Air rappelle que le stockage de Mange Garri est temporaire et demande que l'on trouve une solution de recyclage des substances stockées.

M.CARRODANO approuve ces démarches et évoque la perspective, déjà envisagée, il y a 20 ans pour solidifier les rejets et en faire des récifs artificiels sous réserve de s'assurer de l'innocuité effective de ces éléments à l'état solide.

M.RAME rappelle qu'Alteo qui ne représente que 0,4 % de la production mondiale d'alumine, a mis en place les éléments structurants nécessaires pour atteindre ces objectifs avec la mise en place, pour la première fois dans le monde, de filtre-presses pour réutiliser ces résidus secs.

M.RAME mentionne qu'il convient d'aller au-delà du stockage des résidus, la voie des récifs artificiels est travaillée même si elle représente des volumes limités. Les briques mélangées avec des cendres volantes font l'objet de réflexions également en vue de trouver des opportunités. Alteo

est prêt à présenter les travaux à l'occasion d'une prochaine CSS. L'efficacité de l'utilisation des résidus de bauxite pour la dépollution des sols et l'absence d'effets indirects a été prouvée et ces éléments sur les réutilisations dans une logique d'économie circulaire sont susceptibles d'être exposés.

Actuellement, la prise en compte de ces résidus au titre de déchets gêne cette réutilisation.

M.LAMBERT souhaite apporter des précisions sur les instances auxquelles il participe dans le domaine de l'économie circulaire avec les industriels et les services de l'État sur les perspectives possibles. Il souhaite que tout le monde travaille sur le sujet.

M.REAULT précise qu'actuellement, le Ministère de l'environnement est opposé à cette perspective de sortie de déchets, position qui bloque les perspectives en la matière.

2 Présentation de la surveillance des rejets en mer par M.COUTURIER de la DREAL ;

(présentation ci-jointe)

M.COUTURIER présente le résultat des contrôles inopinés réalisés par la DREAL depuis la dernière CSS sur le rejet d'Alteo et rappelle qu'il s'agit d'un contrôle renforcé.

Sur le Ph, fer, aluminium et l'arsenic, les valeurs du contrôle sont conformes en septembre, octobre, novembre et décembre mais avec un dépassement sur la DCO en décembre et sur la DBO5 en septembre et décembre.

Des valeurs très élevées ont été relevées en décembre sur ces deux paramètres. Des vérifications ont été réalisées et conduisent à une explication plausible qui concerne une pollution du dispositif de prélèvement. Une fiche d'écart a été proposée et les derniers résultats reçus en janvier 2017 confirment le retour à la normale et amènent à privilégier cette lecture.

Sur les paramètres qui ne sont pas en dérogation, le point est le suivant : sur le mercure, pas de dépassements, sur le zinc, des dépassements ont été constatés mais inférieurs à la norme ministérielle. Un dépassement sur le manganèse et le carbone organique total, le chrysène et le phénanthrène. Ces derniers dépassements sont à l'état de traces et sont considérés comme non significatifs.

M.GUILLAUME lit une appréciation du professeur AUGIER au sujet du taux de Ph qui lui paraît trop élevé.

M.RAME apporte des précisions sur les modalités d'analyse et rappelle que les mesures sont conformes.

Mme BELLAN-SANTINI rappelle que le contact avec la mer neutralise l'aspect basique du rejet. Elle considère que la principale menace pour la mer est l'acidification et non le caractère basique qui caractérise le rejet d'Alteo.

Les rejets de DBO5 et de DCO ne poseraient, sauf exception, pas de difficulté autre que réglementaire (la règle ayant été établie pour l'eau douce, et non pour la mer)

Le Préfet souhaite que le CSIRM puisse s'emparer du sujet et affiner les connaissances.

M.LAMBERT affiche la volonté politique d'avoir la possibilité et l'objectif, à terme, en 2022 ou plus tard, de pouvoir utiliser l'eau brute avec un Ph équilibré.

3 Premier retour sur la campagne en mer de 2016, notamment sur les observations de la faune sous-marine par M. HERLORY de Créocéan

(présentation ci-jointe).

Les domaines d'expertise du bureau d'études Créocéan sont présentés :

Le suivi se fait dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2015 et le programme est validé par le CSIRM.

Les objectifs recherchés sont de comprendre comment évolue le rejet ancien d'une part, et de connaître l'impact du nouveau rejet sur le milieu marin, d'autre part.

Il est précisé que 3 campagnes à la mer ont été effectuées en 2016 :

- une campagne en août de 3 jours de mer qui a porté sur le suivi des hydrotalcites et des communautés benthiques de substrat dur (faune qui vit dans les roches) avec des moyens de la Comex dont un ROV (sous-marin téléguidé) et 12 personnes du bureau d'études, des chercheurs et des membres du GIP posidonies ;

- fin août et septembre, 13 jours de mer avec des prélèvements de sédiments et le suivi des communautés benthiques de substrat meuble (faune qui vit dans les sédiments) avec les moyens nautiques du bureau d'études Survey par un groupe de 16 personnes avec des moyens de prélèvements importants (bennes et carottiers multi-tubes), 16 stations sur 2500 km² plus deux stations dans l'axe du canyon avec 144 prélèvements avec un pool de 219 échantillons. L'objectif était d'apprécier la qualité physico-chimique d'une part, et la toxicité des sédiments, d'autre part ;

- en décembre, 3 jours de mer avec un suivi de la qualité de l'eau, un suivi en continu et des mesures ponctuelles avec les moyens de la Comex, 16 personnes (Créocéan et chercheurs des universités de Toulon et Marseille). Avec le ROV, des échantillons ont été prélevés directement à la base de la sortie du rejet et pris en compte par un mini-laboratoire sur le bateau pour pouvoir conditionner les échantillons.

La mission était double :

- permettre un suivi en continu sur le devenir du rejet avec le déploiement de lignes de mouillage instrumentées. Une station au droit du rejet munie de courantomètres, de sondes et de capteurs passifs, une autre au nord-ouest à 470 m du rejet avec uniquement des sondes et capteurs passifs ont ainsi été mises en place ;

- apprécier l'impact du rejet sur la qualité de l'eau et l'étendue du rejet dans le champ proche et moyen avec des mesures ponctuelles. Des prélèvements précis dans le rejet ont été réalisés à

différentes profondeurs avec le ROV et également une bouteille de prélèvement go-flo ;

Pour le suivi réglementaire, du compartiment eau, la plupart des prélèvements de terrain ont été effectués.

Pour le suivi en continu, les sondes sont toujours en place au large et continuent d'enregistrer les données.

Un glider (planeur sous-marin) autonome a été également déployé avec des sondes.

Les mesures ponctuelles dans le champ proche ont été faites, il restera à réaliser les prélèvements dans le champ moyen.

Sur la qualité chronique de l'eau, des analyses sur des moules placées dans des poches immergées pendant deux mois et demi seront à réaliser en 2017.

Pour les hydrotalcites, M.HERLORY signale que tous les prélèvements ont été effectués et les analyses sont en cours dans différents laboratoires.

Pour les substrats meubles, les analyses sont également en cours.

Pour les substrats durs, il précise que les photos qui ont été prises sont en cours d'interprétation.

M.HERLORY confirme que les pêches de poissons et d'oursins restent à réaliser.

3 bis Missions de la structure et avis sur les documents examinés par la commission par M.BATTEAU, Président du CSIRM

M.BATTEAU précise que les prélèvements sont sous analyses. Il n'a pas à commenter, à ce stade, les résultats mais le CSIRM aura à faire un rapport en septembre 2017. Jusqu'ici, le CSIRM s'est borné à vérifier les protocoles.

Il souhaite présenter les missions et la composition du CSIRM ainsi que la méthode mise en œuvre.

(présentation ci-jointe).

Il présente successivement les 13 membres qui composent le CSIRM choisis pour leurs connaissances dans le domaine des rejets en mer.

La démarche scientifique consistant « à savoir tout sur rien », il rappelle qu'au-delà des 13 membres reconnus du CSIRM celui-ci fait appel à un réseau de scientifiques universitaires qui permet à la structure d'avoir recours à un éventail de compétences élargies dans tous les domaines potentiels.

Il souligne que certains membres appartiennent au Conseil scientifique du Parc et que des travaux et des réflexions sont engagés depuis plusieurs années sur ces thématiques.

M.BATTEAU mentionne qu'il est lui-même économiste de l'environnement et physicien de formation, avec un laboratoire au sein de l'Institut Méditerranéen de biodiversité qui lui permet de disposer de multiples compétences.

Il est précisé que le CSIRM bénéficie également de la présence d'observateurs (FNE 13, WWF, Surfrider fondation, le comité régional des pêches maritimes notamment) et du soutien des services de l'Etat (DDTM, DREAL et Parc des Calanques).

M.BATTEAU rappelle la méthode : la société Alteo est chargée de fournir les informations prévues par l'arrêté préfectoral d'autorisation et propose des campagnes en ce sens dont un exemple a été exposé précédemment ; ces campagnes sont faites selon des protocoles validés.

Le CSIRM rédige les avis sur la qualité des protocoles prenant en compte les meilleures technologies disponibles et, le cas échéant, peut faire des recommandations ou fixer des priorités.

M.BATTEAU prend l'exemple de la réflexion sur la dispersion du panache des rejets qui nécessite des approches scientifiques afin de préciser la notion de champ proche, de champ moyen et de champ éloigné pour laquelle le recours aux gliders (planeurs sous-marins) doit permettre d'apporter des éléments précieux. Sur ce point, deux avis ont été formulés par le CSIRM sur les protocoles, après des réunions du CSIRM, qui seront prochainement diffusés.

M.BATTEAU rappelle que la première approche scientifique a consisté à rechercher les connaissances acquises dans les revues, d'abord les connaissances reconnues, puis à appréhender celles sujettes à débat ou controversée, par exemple, sur les bio-indicateurs et les perturbateurs endocriniens.

M.BATTEAU rappelle que des questions peuvent être posées si besoin au CSIRM.

M.GUILLAUME souhaite savoir si des questions peuvent être posées directement au bureau d'études Créocéan.

M.DUCHENNE lui rappelle qu'il convient de saisir le Conseil scientifique du Parc qui relaiera les questions.

Mme FROSINI souhaite savoir si des médecins sont présents au sein du CSIRM.

M.BATTEAU confirme que cela n'est pas le cas mais précise que grâce au réseau déjà mentionné des compétences médicales peuvent être rapidement mobilisées.

M.CARRODANO souhaite savoir à quelle profondeur et à quelle distance du rejet, les coraux et les gorgones, dont les photos ont été montrées, ont été repérés.

M. GOUJARD du GIP Posidonies précise que ces photos ont été prises à 350 m de fond en face de la sortie de la canalisation pour la gorgone, à proximité de la canalisation pour les autres.

M.CARRODANO rappelle que lors des prises de vue du 5 mai 2016, un épais brouillard de sédiments avait empêché de voir le fond et il était important pour lui d'apprécier les distances entre le point de rejet et les photos prises.

Mme BELLAN-SANTINI évoque la notion de point zéro citée par Créocéan pour préciser qu'il s'agit d'un point zéro après la fin des rejets.

M.LAMBERT prend connaissance pour la première fois de ces images et constate que ces animaux sont là depuis des décennies et sont donc observables. Les images de Thalassa ayant montré un épais brouillard, il souhaite savoir pourquoi il y a des journées sans brouillard au fond et d'autres avec.

M.HERLORY précise que les coraux sont là depuis une vingtaine d'année, pour la gorgone : elle semble être là depuis trente ans.

Mme BELLAN-SANTINI apporte des compléments : elle mentionne qu'il a été trouvé des fossiles et rappelle les aspects historiques de ces zones littorales. Dans les années 1960, des coraux blancs avaient été observés et avaient été longtemps négligés. Dans la directive européenne sur les habitats marins, les coraux blancs ont été rajoutés et font dorénavant l'objet d'une attention particulière.

4 Présentation du rapport ANSES du 25 juillet 2016 sur l'évaluation des risques sanitaires liés à la consommation de produits de la mer pêchés en Méditerranée et son complément du 28 octobre 2016 sur l'évaluation des risques sanitaires liés à l'exposition alimentaire à l'arsenic par M. GOMBERT, Directeur de l'évaluation des risques de l'ANSES.

(présentation ci-jointe).

M.GOMBERT précise que la méthode de travail de l'ANSES est assez proche de celle décrite pour le CSIRM. Il est toutefois exceptionnel que l'ANSES travaille sur des thématiques locales, l'agence étant d'habitude en charge de l'évaluation du risque sur des aspects nationaux.

Ainsi 20 comités d'experts spécialisés sont susceptibles de soutenir les travaux demandés à l'Agence. Les experts sont soumis à des règles strictes de déontologie avec des déclarations d'intérêt qui sont publiées.

L'ANSES travaille depuis 2014 sur le dossier Alteo (analyse du dossier de demande d'autorisation d'exploiter). Les rapports de l'ANSES sont systématiquement mis en ligne sur son site internet et sont ainsi consultables par le public.

M.GOMBERT mentionne que l'objectif de la présente étude était de renforcer la documentation existante sur l'impact des rejets en mer sur les produits de la pêche.

Les travaux ont été menés avec l'IFREMER sur les éco-systèmes avec la définition d'un protocole pour une campagne de pêche en 2015. Puis une mise en œuvre a été réalisée à la demande du Ministère de l'environnement avec la détermination d'une zone potentiellement impactée et une zone de référence. Ont été effectués : des prélèvements (1800 échantillons, 20 espèces pêchées, 11 traceurs chimiques suivis), des sorties en mer, une campagne de pêche et des analyses réalisées au

sein de l'agence avec ses laboratoires de référence pour décrire la contamination chimique. Ce travail a fait l'objet d'une note de l'ANSES au Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques (CSPRT).

Il a été demandé par trois ministères d'aller plus loin avec une évaluation des risques sur la consommation des poissons.

M.GOMBERT souligne que des travaux sont en cours également sur Mange Garri avec des résultats qui arrivent à leur terme et qui seront publiés dans les prochaines semaines. Ceux-ci pourront être présentés si nécessaire à une prochaine CSS.

La méthodologie mise en œuvre pour l'évaluation des risques sur la consommation des poissons est explicitée notamment en fonction des habitudes de consommation locale retenues et les résultats sont commentés.

M.GOMBERT précise que l'ANSES n'a pas travaillé sur l'impact sur les éco-systèmes.

L'évaluation a porté sur onze substances (Al, As, Cd, Co, Cr, Hg, Mn, Ni, Pb, Ti, V) et s'est basée sur des comparaisons avec les valeurs toxicologiques de référence (VTR) en dessous desquelles il est considéré qu'il n'y a pas de risques.

Il apparaît que pour sept substances (Co, Hg, Mn, Ni, Pb, Ti, V), il n'y a pas de différence entre la zone dite impactée et celle de référence.

Pour trois substances, l'aluminium, le cadmium et le vanadium, les valeurs dans la zone impactée sont supérieures à celle de référence : pour le chrome, à l'inverse les valeurs sont inférieures dans la zone impactée par rapport à la zone de référence.

Le cas des oursins a été traité à part dans l'étude de l'ANSES en raison des spécificités constatées.

Pour l'arsenic inorganique, le plus problématique, une campagne spécifique a été faite en mode expérimental. 71 analyses complémentaires ont été faites avec des prises en compte des analyses et des vecteurs de conversion.

Entre la zone impactée et la zone de référence, il a été constaté qu'il n'y a pas de différence.

M.GUILLAUME fait état d'un apport d'information en provenance d'experts d'UCL, avec une appréciation des travaux de l'ANSES qui est lue aux membres du CSS.

Après avoir rappelé la compétence de l'ANSES et la rigueur des travaux menés, il est constaté d'après ces éléments que les poissons sont contaminés tant dans la zone impactée que dans la zone de référence mais que les poissons sont encore consommables. Il est toutefois recommandé par UCL d'enlever la tête et les viscères et de prendre des précautions de consommation pour les femmes enceintes.

M.GUILLAUME fait état de la position d'UCL qui souhaite se battre sur ce thème en disant qu'il y a une pollution certes acceptable et encore des poissons consommables mais que l'attention est appelée sur les bio-concentrations et la nécessité de ne pas tarder pour dépolluer.

Mme BELLAN SANTINI évoque les analyses du professeur ARNOUX sur le mercure notamment qui sont contrairement aux hydrocarbures des polluants telluriques naturels habituels sachant que nous ne consommons pas exclusivement des poissons. La nécessité de varier les consommations des populations est rappelée.

Elle précise qu'il faut surveiller les concentrations des différents polluants. Toutefois, il convient de suivre les différentes espèces consommées notamment les oursins qui sont des brouteurs, et qu'une concentration ponctuelle sur une espèce n'est pas décisive en fonction des habitudes de consommation.

Sur la question du panache, elle mentionne qu'il peut s'étudier soit par un modèle mathématique soit sur le terrain. Le CSIRM a souhaité disposer d'éléments du terrain avec une connaissance précise des courants et contre-courants.

Plutôt que les modèles mathématiques, des mesures de courants ont été faites afin de disposer d'une vue précise avec des éléments sur la qualité de l'eau, la dynamique de l'eau, le réseau trophique et sur ce que mangent les différents poissons en faisant la différence entre ce qui revient à Alteo et ce qui revient à la Méditerranée.

M.GOMBERT souligne que les analyses de l'ANSES ont été faites sur les muscles et parfois les foies. Il est précisé que certains organes concentrent effectivement plus même s'il n'y a pas de campagnes spécifiques sur ce point. Les recommandations de l'ANSES en termes de repère alimentaire sont de manger deux poissons par semaine dont un poisson gras en variant l'origine des poissons consommés.

M.MUGNIER d'Alteo, qui travaille dans le domaine de l'épuration de l'eau évoque la question des oursins. Le rapport mentionne que les oursins représentent 90 % du total de l'exposition toxicologique, les oursins contenant 5 à 20 fois plus de contaminants que les poissons. Pour les oursins, il constate qu'il y a 4 fois moins de contamination dans la zone du rejet que dans la zone de référence et demande s'il ne vaut pas mieux pêcher des oursins dans la zone impactée que dans la zone de référence.

M.GOMBERT rappelle que les rapports de l'ANSES n'ont pas vocation à documenter l'environnement, et que les habitudes de consommation des oursins sont mal connues. Pour cette raison, une étude complémentaire sur les oursins sera réalisée. Il convient que pour les oursins, il y a bien une problématique spécifique qui doit être approfondie et pour laquelle des investigations doivent être menées.

M.RAME s'étonne de l'absence de précisions de l'ANSES sur ces données qui sont favorables à Alteo.

M.GOMBERT précise que les données sont disponibles grâce à l'ANSES et non dans le dossier Alteo et que ce point sur les oursins n'est nullement occulté et a été évoqué en page 6 du rapport du 25 juillet 2016 à travers un zoom sur la thématique. Il confirme qu'en l'état, les experts de l'ANSES ne peuvent interpréter les éléments de concentration constatés et statuer en termes d'évaluation.

Lorsque l'étude complémentaire sera réalisée, il confirme être prêt à revenir.

Le Préfet évoque le risque de psychose résultant de l'affirmation qu'il ne convient pas pour les

femmes enceintes de consommer du poisson. Il demande à UCL de fournir les sources fondant cette affirmation, alors même que l'ANSES ne qualifie pas un tel risque.

M.CARRODANO en tant qu'ancien pêcheur d'oursin, rappelle qu'au-delà de 30 mètres, il n'y a pas d'oursins, en conséquence, il ne peut y en avoir dans la zone impactée par les rejets d'Alteo. Tous les maux de la Méditerranée ne viennent pas d'Alteo. Toutefois, l'oursin peut être un bon bio-indicateur du milieu. Il mentionne qu'il y a eu historiquement une régression du nombre d'oursins en Méditerranée notamment dans les falaises de Cassis même si dernièrement un repeuplement a pu être constaté. Il n'y a pas d'oursins comestibles dans les zones impactées ou de référence. La plus grande gêne pour la pêche consiste en la zone impactée par la neutralisation de l'écosystème et le manque de poisson qui n'a plus rien à manger dans cette zone.

M.GUILLAUME précise que l'avis a été signé par le professeur AUGIER (après avis des scientifiques conseillant UCL) et que le point évoqué sur les femmes enceintes est une mesure de précaution mais il tient à souligner qu'UCL défend à la fois la pêche professionnelle et la préservation des ressources.

Le Préfet demande la transmission au CSIRM de l'ensemble des éléments scientifiques qui ont permis au professeur AUGIER d'arriver à ces conclusions.

M.GUILLAUME rappelle qu'il est preneur de la réunion précédemment évoquée sur les examens des données des associations et cite le cas du mullet ou de la muge qui mangent la vase et qui lui semblent potentiellement plus contaminés.

M.LETESTUD de la prud'homie de pêche de Cassis souligne l'impact négatif que ce dossier a eu sur la pêche malgré l'arrêt des rejets solides. Il rappelle que les pêcheurs prélèvent des espèces sédentaires sur les plateaux et sur le littoral qui viennent de régions variées sans que les pêcheurs puissent savoir l'origine précise de ces poissons sachant que les pêcheurs ne travaillent plus dans la fosse de Cassidaigne.

M.LAMBERT se propose de solliciter la Ministre de l'Environnement et la Ministre de la Santé sur la question des femmes enceintes afin de clarifier la question de la consommation de poissons par les femmes enceintes.

M.CARRODANO conteste vivement cette initiative.

Mme FROSINI rappelle qu'elle avait sollicité le professeur AUGIER pour participer à cette CSS.

Le Préfet souligne qu'il aurait été utile que les documents ayant conduit le professeur AUGIER à ses conclusions soit transmis préalablement pour expertise notamment du CSIRM. Il ne proposera pas de mesures d'interdiction tant qu'une telle analyse n'aura pas été conduite.

M.RAME rappelle que les missions du CSIRM concernent le suivi et les conséquences des rejets d'Alteo et que les derniers échanges ont eu trait à la contamination potentielle de la Méditerranée. Il convient de distinguer cette problématique de celle d'Alteo en constatant que l'étude de l'ANSES, datant de 2015, n'est pas conclusive sur l'impact des rejets historiques. Il rappelle que les rejets solides se sont arrêtés au 31 décembre 2015.

III Mange Garri et usine de Gardanne (partie terrestre)

1 Présentation du bilan des émissions de poussières (plan de surveillance des rejets dans l'environnement) par M.RAME d'Alteo

(présentation ci-jointe).

M.RAME précise que bien qu'il y ait eu un triplement de l'activité sur le site de Mange Garri, il a été constaté une légère réduction des envolements grâce à la mise en place d'un plan de réduction des envolements avec pour partie, une végétalisation, et pour l'autre partie, un arrosage. De même un plan d'exploitation a été arrêté avec une gestion anticipée des épisodes venteux. De même des études ont été menées et un programme a été arrêté pour fixer les poussières.

Sur le plan de surveillance intégré, l'objectif est d'actualiser l'étude de risque sanitaire qui se fera sur un an avec le soutien d'Air Paca pour les points de mesures.

Sur le plan de gestion, le compostage des zones plus en activité a été réalisé. Il y aura un encroûtage, et un arrosage sur la partie émergée du bassin 7 et sur les parties en exploitation.

Le profilage du bassin 5 est en cours. Le reprofilage du bassin 6 sera finalisé en avril 2017. Le stockage sur le bassin 6 débutera en décembre 2017.

L'ensemble de ces opérations permettra de limiter les envolements et d'obtenir de meilleurs résultats.

Il est prévu de réaliser cet été des travaux sur le bassin 7 en vue de l'améliorer en termes de nuisances pour les riverains. Ces éléments ont été transmis directement aux parties prenantes et au comité de riverains de Bouc-Bel-Air en présence du maire de Bouc-Bel-Air afin de recueillir les avis et les suggestions.

M.MALLIE s'interroge sur la localisation des points de prélèvements qui sont essentiellement sur Gardanne et sur les résultats du BRGM qui ont été demandés par les riverains suite à des prélèvements effectués. Il apparaît qu'un riverain l'a obtenu alors que d'autres riverains ne l'auraient pas encore eu de la part du BRGM.

Mme ONTATO évoque des prélèvements réalisés en novembre sur son puits pour lequel elle souhaite obtenir les résultats, lesquels auraient été communiqués à Alteo.

Elle lit une lettre de M.KHALDI :

« La réponse à notre demande du compte rendu d'analyse des eaux souterraines ne nous satisfait pas.

Nous rappelons que l'arrêté d'urgence du 19 février 2015 par le Préfet Cadot prévoyait des analyses de concentration et un rapport annuel au terme de 12 mois qui doit être produit au maximum dans les trois mois qui suivent.

Ce rapport est donc disponible depuis le second trimestre 2016. Nous réitérons donc officiellement notre demande de disposer de ce rapport annuel, des mesures de concentration et de leur interprétation.

Prière de nous transmettre les résultats d'analyse des nappes phréatiques qui seront émises par le BRGM dès leur finalisation.

Il est inutile de rappeler que l'eau est notre bien commun et que tous citoyens ont droit d'être informés et a fortiori les riverains.

En tant que membre de la CSS nous réclamons la transparence. »

M.RAME précise que les résultats des études demandées sont transmis par Alteo à la DREAL conformément à l'arrêté préfectoral d'urgence.

M.COUTURIER évoque les eaux souterraines. Il a été demandé dans l'arrêté complémentaire un suivi sur une année avec des mesures trimestrielles des eaux souterraines. Une problématique était la résurgence apparue en début 2015. Les résultats avaient conduit à un arrêté municipal interdisant l'utilisation des eaux à titre personnel des puits de riverains.

L'arrêté préfectoral avait demandé une étude plus large pour regarder les sens d'écoulement et les zones impactées pour percevoir l'existence éventuelle d'une pollution.

Le BRGM est intervenu sur ces analyses et les résultats ne sont pas apparus alarmants. Il a été indiqué qu'en 2016, il y avait eu une pluviométrie atypique et que les analyses devaient donc être poursuivies pendant encore un an pour fiabiliser ces résultats. Ces prochains résultats pourront être présentés à une CSS.

M.RAME précise que les résultats ont été présentés en comité de riverains avec un point trimestriel qui a montré que les puits n'ont pas subi de contamination caractérisée et des dispositifs sont en place.

Mme FROSINI souhaite savoir si les riverains peuvent maintenant utiliser les puits et si l'eau est polluée.

M.RAME précise l'historique avec l'identification d'une résurgence qui a été captée. Les mesures prescrites pour des analyses n'ont pas montré de contamination sur les puits. Il y a eu, sur un puits, celui de Mme ONTATO, un paramètre particulier qui n'est pas attribuable aux activités du site de Mange Garri. Aucun impact n'a été démontré sur les puits de riverains.

M.COUTURIER rappelle que des valeurs dépassaient les valeurs limite sur certains paramètres et ces arrêtés ont été pris au titre de la précaution. Il avait été identifié en liaison avec l'ARS que ces puits ne servaient pas à l'approvisionnement des particuliers. Il conviendra de se poser la question de lever l'interdiction en fonction des derniers résultats.

Le Préfet demande que cette question soit clarifiée.

M.RAME rappelle que les résultats ne démontrent pas de lien avec les activités du site de Mange Garri.

M.MALLIE confirme que l'arrêté a été pris dans l'urgence. Si des éléments rassurants sont communiqués par les services de l'État, il est prêt à lever son arrêté pris en urgence au titre de l'État.

M.NOACK de l'OHM demande des précisions sur le plan de surveillance intégré. Il souhaite

savoir pourquoi il n'y a pas de mesure de particules inhalables à Bompertuis, quelles analyses de métaux et quelles dispositions ont été prises pour la spéciation de ces métaux ?

M.ROBIN d'Air Paca rappelle l'importance des actions historiques et des surveillances menées depuis des années qui ont permis de réduire significativement les niveaux grâce à l'ensemble des acteurs. Sur la stratégie des échantillonnages, il est précisé qu'Air Paca s'est concentré sur deux sujets, les zones où les niveaux pouvaient être les plus importants, donc les zones les plus impactées et à proximité du site. La fréquence d'échantillonnage est hebdomadaire pour la relier à des conditions météo et d'envol.

Les mesures seront faites dans les trois fractions, les sédimentables ainsi que sur les PM 10 et les PM 2,5.

Pour les métaux, il précise que 26 d'entre eux seront pris en compte dans les études.

M.NOACK préconise plutôt que d'examiner 26 métaux, d'en faire moins mais de façon plus approfondie. Il questionne Air Paca sur les aspects météorologiques.

M.ROBIN confirme qu'un travail spécifique sera fait sur le Chrome 6 et précise que ce seront des analyses minérales qui seront faites et couplées avec des mesures météorologiques.

M.COUTURIER mentionne qu'une station météo sera rajoutée sur Mange Garri et sur la Malespine pour apprécier les aspects locaux. Il rajoute que les éléments de l'analyse critique réalisée de M.NOACK seront pris en compte par les services de l'État dans le plan de surveillance.

M.ROBIN confirme qu'il y aura des observations locales et non seulement des simulations.

M.MALLIE souligne que les envolements sur Gardanne se sont visiblement améliorés ces dernières années notamment autour de l'usine mais que les nouveaux modes de fonctionnement ont conduit à des problèmes accrus sur Bouc-Bel-Air avec les flux de camions qui soulèvent de la poussière qui impacte les riverains.

M.RAME mentionne que les points de mesure ont été positionnés justement sur le site (nord-ouest) près de Mange Garri pour tenir compte de la présence des riverains.

M.GUILLAUME précise qu'UCL ne nie pas les efforts d'Alteo mais il s'interroge sur le régime des vents et souhaite une levée de doutes pour prendre en considération réellement les configurations locales et affiner les données collectées.

M.DUCHENNE et M.RAME précisent que le plan de surveillance a pour objectif d'approfondir ces données et qu'un point de mesures sera mis bien en place sur Mange Garri pour tenir compte de ses particularités locales, l'ensemble des points de mesures ayant été déterminé avec le BRGM et les services de l'État.

Mme FROSINI questionne sur les capteurs supplémentaires et leurs emplacements.

M.ROBIN précise que l'ensemble des capteurs complémentaires figurent sur la présentation. Ils sont en cours d'installation à l'exception de ceux de la maison du droit qui a déjà été équipée et confirme la prise en compte de la météo.

Mme FROSINI évoque les préoccupations et plaintes des riverains sur Gardanne en matière d'odeurs et de poussières et confirme qu'elle est en attente d'informations complémentaires. Elle remet une lettre d'un riverain au Préfet et se propose de soumettre au Préfet le dossier des riverains. Elle mentionne l'existence de nombreuses maladies respiratoires et chroniques.

M.VIERZI de la Mairie de Gardanne apporte son témoignage sur l'amélioration constatée ces dernières années au niveau de son habitation sise à Bompertuis à 1,5 km de Mange Garri.

M.PERILLOUS, salarié d'Alteo mentionne qu'il n'y a pas de maladies professionnelles avérées sur Alteo.

2 Présentation du rapport sanitaire par le docteur MALFAIT et M. LASALLE **représentants de la CIRE (Cellule d'intervention de Santé Publique France en Région)**

(présentation ci-jointe).

M.MALFAIT présente les missions de la CIRE Paca-Corse au sein de Santé Publique France, structure créée il y a 9 mois (fusion de l'Institut de veille sanitaire avec l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé et avec l'établissement de préparation de réponse aux urgences sanitaires).

Il précise que le rapport sera rendu public dans les prochaines semaines mais il a été décidé de présenter cette étude sans attendre la prochaine CSS.

M.LASALLE rappelle que les riverains se plaignaient de pathologies qu'ils mettaient en relation avec les poussières. Monsieur le Maire de Bouc-Bel-Air a également demandé à la Ministre de la santé une étude sanitaire. L'ARS a ainsi saisi la CIRE.

Il décrit la démarche engagée, les personnes rencontrées et les visites faites ainsi que les sources documentaires consultées notamment dans le domaine de la production d'alumine. Les documentations et études menées suite aux accidents constatés dans le monde n'ont pas mis en évidence une géno-toxicité pour les riverains.

De même, la radio-activité augmentée de la bauxaline est apparue négligeable dans ces documentations. Le risque pour les cancers a été jugé négligeable.

M.LASALLE explique que le questionnaire prospectif a été distribué à l'ouest de Mange Garri, zone identifiée comme la plus exposée aux poussières émises par le site. 198 questionnaires ont été ainsi mis dans les boîtes aux lettres. 20 réponses par courrier et une réponse par téléphone ont été reçues soit 10,5 % de réponse. Par ailleurs, une personne a été rencontrée à son domicile après la réunion publique. La santé de 46 personnes a été donc prise en compte.

Près de deux tiers des répondants n'ont pas signalé de problème de santé. Cinq foyers ont signalé des odeurs reliant celles-ci à l'usine de Gardanne plutôt qu'au site de Mange Garri. Des irritations ont été relevées dans deux foyers et l'environnement était une source de préoccupation sanitaire, principalement en lien avec les poussières. Quelques interrogations portaient sur l'utilisation de l'eau des puits.

M.LASALLE précise que tous les médecins de Bouc-Bel-Air ont répondu aux entretiens téléphoniques. Si les médecins avaient des difficultés à estimer si certaines pathologies étaient en excès faute de référentiel, ils ne constataient pas une augmentation de pathologie dans leur patientèle depuis les dernières années.

En fonction des résultats collectés suite à ces démarches, il n'a pas été possible de confirmer l'existence d'un excès de pathologies autour du site de stockage et il a été décidé de clore cette enquête.

M.LASALLE précise toutefois que les nuisances des poussières pour les riverains doivent impliquer une maîtrise par l'industriel et la CIRE. Par ailleurs, le suivi environnemental est poursuivi par l'industriel en collaboration avec Air Paca (communication précédente) et les équipes de l'observatoire Homme-Milieu du bassin minier de Provence. L'Anses va prochainement publier les résultats de l'évaluation des risques sanitaires réalisée sur le site de Mange-Garri.

Mme FROSINI questionne les représentants de la CIRE pour savoir s'ils considèrent que 198 foyers visités paraissent suffisants.

M.MALFAIT confirme la pertinence de cette approche mais souligne les différentes motivations possibles personnelles pouvant expliquer que seulement 10 % des personnes consultées ont répondu (absence de pathologie, manque d'intérêt, peur d'un impact financier sur le foncier...). Il cite les difficultés à obtenir une collaboration des riverains dans ce type d'études et parfois le manque de mobilisation qui affecte les données collectées. Il rappelle le secret médical auquel les médecins menant l'étude sont soumis.

Il précise les localisations des foyers concernés par l'étude sur Bouc-Bel-Air.

M.BOSSY du CIQ Gardanne Ouest constate que la consultation n'a eu lieu que sur Bouc-Bel-Air mais souhaite que cette étude soit étendue aux riverains de Mange Garri résidant sur Gardanne compte tenu du régime des vents qui implique un impact sur des riverains sur commune.

M.MALFAIT évoque une réflexion sur une étude de faisabilité-pertinence sur une zone géographique plus large englobant cette fois l'usine de Gardanne.

Mme FROSINI demande qu'avec toutes les nuisances impactant les riverains (centrale thermique, carrières, décharges, biogaz, usine Alteo) une étude épidémiologique pour les habitants de Gardanne soit réalisée sur un périmètre de 15 à 20 km autour des sites et se déclare insatisfaite de l'étude menée.

M.BOSSY confirme lui qu'il n'est pas déçu par l'étude, que l'on a trop crié au loup, que l'usine comporte des inconvénients mais aussi des avantages avec lesquels les riverains ont appris à vivre mais souhaite la prise en compte des riverains de Mange Garri habitant la commune de Gardanne.

Mme FROSINI demande que la parole des riverains soit entendue et qu'une CSS soit consacrée à l'écoute des riverains.

Le Préfet rappelle que la CSS a vocation à permettre l'information des membres sur le fonctionnement de l'usine dans le respect des arrêtés préfectoraux, que les documents sont

disponibles et accessibles et mentionne que la CSS n'a pas pour objectif de traiter les demandes de chacun des riverains et des comités d'intérêt de quartier. Cette démarche lui paraît relever du Maire concerné et il considère que Mme FROSINI est représentative dans ses fonctions et, en conséquence, est légitime pour relayer les points de vue des membres du CIQ.

Il s'étonne toutefois, que comme lors de la présentation de l'étude conduite par l'IRSN, certains interlocuteurs semblent déçus lorsque les résultats sont bons.

M.MEI se demande pourquoi, lors de la CSS Uniper présidée récemment par le Sous-Préfet d'Aix, ces questions n'ont pas été posées.

M.MALLIE se satisfait enfin d'avoir des résultats au titre de la santé publique qui pourront être présentés à un prochain comité de riverains.

M.GUILLAUME s'interroge de savoir si l'on n'est pas dans un cas d'impact cumulé sur l'environnement.

M.MALFAIT précise que pour cette usine qui existe depuis 123 ans, les contacts avec les médecins n'ont pas montré des modifications des pratiques depuis 40 ans. Ces points ont été pris en compte dans l'étude. Les pathologies détectées sont différentes et ne peuvent être reliées à des facteurs de risques communs.

Mme FROSINI demande que l'étude épidémiologique déjà sollicitée soit faite en priorité sur les salariés.

Mme GIRODENGO, Secrétaire du CHSCT, précise que travaillant en liaison avec le médecin du travail, aucune maladie professionnelle n'a été constatée. Elle considère que même s'il y a eu peu de réponse, les médecins consultés permettent de couvrir l'essentiel de la population concernée.

M.MUGNIER rappelle qu'en tant que salarié, sa préoccupation est de donner un avenir à sa famille et il considère que sa santé n'est pas en danger en travaillant au sein de l'usine d'Alteo.

M.AGRESTI interroge sur la densité de la population exacte afin d'être éclairé sur la validité de l'étude.

M.NOACK demande si une étude d'imprégnation peut être prévue.

M.LASALLE confirme qu'aucune étude n'est rejetée a priori mais qu'une étude d'imprégnation est en fait une étude d'exposition.

M.LAMBERT considère que la situation de cuvette de Gardanne, avec une voie ferrée comportant des motrices au diesel et des voies rapides pour véhicules routiers, implique que les origines de pollution et d'impact sanitaire sont multiples.

M.LAMBERT se félicite de cette CSS demandée de longue date par les élus qui permet d'échanger l'information, de faire avancer les connaissances et de faire reculer les phantasmes sur le sujet. Il souhaite s'appuyer sur la confiance dans les services de l'État pour avancer.

M.LAMBERT évoque un avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) qui a mentionné que la diffusion par FR3 du reportage de décembre 2014 contrevenait aux obligations de France Télévision et évoquait un manque de rigueur de France Info et France Inter.

M.LAMBERT souligne l'importance de faire attention aux déclarations imprudentes qui pourraient être amplifiées par les médias et nuire aux acteurs de ce dossier notamment s'agissant de la pêche.

M.LAMBERT rappelle la nécessité de travailler sur les faits sans défiance préalable pour avancer en préservant les emplois et en développant les technologies favorables à l'environnement et en mettant la pression sur les autres industriels.

Le Préfet demande à Santé Publique France de poursuivre et développer son étude sur Gardanne.

Il précise qu'il attend l'étude complémentaire de l'ANSES et que la prochaine réunion n'aura pas lieu avant la fin juin 2017 compte tenu de la période de réserve électorale. Il remercie tous les participants et lève la séance.

Le Préfet
Stéphane BOUILLON

||